

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2015/48 Paraphe : 
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2015/24</i>	

Nombres de membres

En exercice : 22

Présents : 20

Votants : 20

POUR : 19 (95%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 01

Le dix huit mai deux mille quinze, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 06/05/2015

Mme Françoise PAYEN est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Patricia LESUEUR, Agnès MERCIER et Françoise PAYEN, Messieurs Claude ADAM, Tony BESANCON, Jacques BOUILLON, Dominique CARPENTIER, Jean-Pierre CORNEILLE, Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Claude DEBOURCES, Yann DUGARD, Philippe ETIENNE, Olivier GODART, Christophe MANCEAUX, André MALVAUX, Michel MEIS, Ludovic PHILIPPE, Francis SIGNORET, Benoît SINGLIT et Gérard SOUDANT.

OBJET : REVISION DU MONTANT DU LOYER DU LOGEMENT DE SAUVILLE

Vu la compétence « Création, réhabilitation et gestion de logements communaux répertoriés dans un programme annuel » dont trois logements à Sauvillie ;

Vu la délibération n°04/13 du Bureau Communautaire en date du 24 mai 2004 fixant le montant du loyer du logement situé dans l'ancien presbytère de Sauvillie ;

Vu la délibération n°DB2014/43 du Conseil de Communauté du 19 mai 2014 déléguant au Bureau la détermination des montants des loyers des logements communaux réhabilités sous maîtrise d'ouvrage communautaire ainsi que toute révision, modification ou dégrèvement exceptionnel ;

Considérant les difficultés rencontrées par les services communautaires pour louer ce logement depuis 3 ans dues notamment au cout important du loyer auquel s'ajoutent des charges de chauffage élevées, à sa situation géographique excentrée, à l'absence de garage ;

Vu l'avis remis par la commission Travaux Urbanisme lors de sa séance du 29 avril 2015

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- FIXE à 500 euros le montant du loyer du logement de Sauvillie situé dans l'ancien presbytère
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET

